

Grille tarifaire publique des formations

Centre de Formation et d'Éducation – Marseille

Tarifs nets de taxe – Non soumis à TVA, article 261-4-4° du Code général des impôts – Mise à jour du 02/07/2026

Intitulé de la formation	Durée totale	Prix net de taxe
Formation de formateur		
TP enseignant de la conduite et de la sécurité routière	910 H	11 375,00 €
Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur	740 H	7 200,00 €
TP ECSR CCP 2 - Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement	310 H	4 030,00 €
TITRE PROFESSIONNEL ECSR Certificat complémentaire de spécialisation Deux-roues	147 H	2 940,00 €
Heures supplémentaires suite évaluation de technicité dans le TP ECSR CCS 2 ROUES	1 H	16,00 €
Gestion auto-école		
Auxiliaire de gestion des écoles de conduite	123 H	1 107,00 €
CQP Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite	306 H	8 500,00 €
Taxi		
Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi	70 H	1 350,00 €
VTC		
Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de VTC	70 H	1 350,00 €

Information : les durées, modalités et tarifs indiqués dans cette grille sont communiqués à titre indicatif. Ils peuvent être adaptés après analyse du besoin, vérification des prérequis, positionnement éventuel et étude des modalités de financement. Les informations détaillées relatives aux objectifs, prérequis, modalités pédagogiques, délais d'accès, modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes en situation de handicap et conditions d'accueil sont précisées dans les programmes de formation correspondants.

Financements possibles : selon la formation, le profil du candidat et les conditions d'éligibilité, un financement peut être étudié via les dispositifs mobilisables tels que le CPF, les OPCO, Transition Pro, France Travail, les financements employeur, les financements personnels ou tout autre organisme financeur compétent. Le centre étant engagé dans une démarche Qualiopi, les modalités de prise en charge sont vérifiées au cas par cas avant l'entrée en formation.

Référence fiscale : prix nets de taxe – prestations de formation professionnelle non soumises à TVA conformément à l'article 261-4-4°a du Code général des impôts, sous réserve des conditions applicables aux organismes de formation